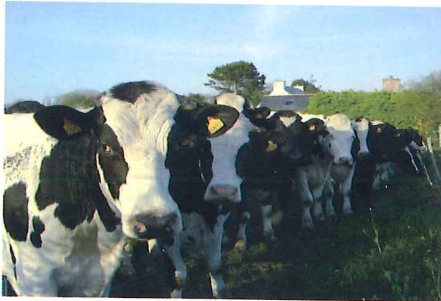


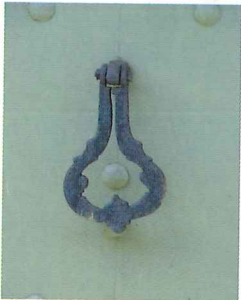
# Artigueloutan

Bulletin municipal - Janvier 2017  
www.artigueloutan.fr

N°18



## MEILLEURS VOEUX



*Bona Annada !*

# DEUX MILLE 7

## Le mot du Maire

### Sommaire

- Page 2 - Etat civil - Mot du maire - Divers
- Page 3 - Communauté d'Agglo - PLUI - PPRI - PLU
- Page 4 - Centre bourg - Etude - Projets
- Page 5 - Vie communale - Projets divers
- Page 6 - Social - Solidarité
- Page 7 - Retour sur images - Vie locale
- Page 8 - Agenda - Premier semestre 2017

### Etat civil

#### Naissances :

Rémi LASCASSIES ROMBAUTS, le 24 août  
Mâty-Zahra DIOP, le 8 septembre

#### Mariages :

MARTINEZ Hugo et LEPESQUEUX Sandrine, le 13 août  
SALLABERRY Francis et BENECH Stéphanie, le 3 septembre

#### Décès :

Lionel BLONDIN, le 9 juillet  
Odile CAZAUX, le 6 septembre  
Gracieuse TORRALBA, le 25 septembre  
Anna BASTANES, le 2 novembre  
Marc ARRIEUS, le 27 décembre

### Les réunions du Conseil

le 4 juillet, le 6 juillet, le 7 septembre, le 21 septembre,  
le 9 novembre, le 8 décembre, le 21 décembre

### Rappel de la réglementation et du savoir vivre dans votre commune

Les propriétaires de chiens doivent prendre les mesures nécessaires pour limiter les nuisances sonores et la divagation de leur fidèle compagnon.



Nous vous demandons de ne pas laisser vos conteneurs à déchets toute la semaine sur la voie publique, notamment aux endroits où ils occasionnent une gêne, voir un danger au croisement des véhicules

### Dates des Elections 2017

#### Elections Présidentielles

Bureau de vote à la Mairie  
de 08h00 à 18h00

Dimanche 23 avril 2017 - Premier tour  
Dimanche 7 mai 2017 - Deuxième tour

**2017**  
PRÉSIDENTIELLE

#### Elections Législatives

Bureau de vote à la Mairie  
de 08h00 à 18h00

Dimanche 11 juin 2017 - Premier tour  
Dimanche 18 juin 2017 - Deuxième tour



## Le mot du Maire



L'année 2016 s'achève et si je dois résumer mon sentiment en cette fin d'année, ce sera : **enfin !**

Pourtant cette année a été très bien remplie, trop peut être ...

Une année intense de réflexions, de réunions, de préparation, tant au sein de la Communauté d'agglomération qu'au sein de la commune.

- Les nouveaux contours de L'Agglo de demain, 31 communes au lieu de 14, avec de nouvelles compétences à exercer, ont demandé un réel engagement des élus désireux de réussir cette intégration, d'accueillir du mieux possible les représentants de ces communes, de les rassurer également.

- L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, mené parallèlement, sera le document phare de cette nouvelle agglomération pour les dix prochaines années. Les orientations prises dans ce cadre seront déterminantes pour l'avenir de chacune de nos communes, il faut donc participer et faire entendre sa voix, souvent, sa différence, quelquefois.

- De nombreux dossiers communaux ont exigé toute notre attention et mobilisé beaucoup d'énergie.

- La révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondations qui suscite des interrogations et des inquiétudes quant au développement futur de notre commune.

- La réalisation de notre agenda de mise en accessibilité des bâtiments, finalisé en septembre 2016, implique de une programmation de travaux d'un montant élevé pour les années à venir.

- L'étude d'aménagement du centre bourg, en cours, offrira de nouvelles perspectives et suscitera l'intérêt de tous, je l'espère, à l'heure des choix.

Une nouvelle année s'ouvre devant nous et nous aurons à cœur de mener à bien tous ces projets. En aurons- nous les moyens ? Je ne prendrai pas de pari, mais je suis bien sûre que nous en aurons la volonté, ensemble.

Très belle année à vous tous.

Michèle Laban-Winograd

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI :

Les ateliers de travail menés en 2016 par les élus et techniciens de la Communauté d'agglomération ont permis de construire les éléments socles, de pré cadrage, de pré programme, de structuration et d'orientation des réflexions à l'échelle du territoire à 31 communes.

Des principes, des logiques ont été dégagées afin d'aborder les bonnes questions aux bonnes échelles, quartier, bourg, ville, agglomération..., dans un souci de cohésion et de complémentarité où chaque composante territoriale aura pleinement sa place dans le tout .

- Pourquoi se développer, où construire, avec quelle logique d'implantation des fonctions, services ou équipements ?
- où ne pas construire dans le respect des trames vertes, bleues, en excluant les zones à risques, les zones de nuisances ?
- Quelle place pour l'économie agricole dans l'agglomération paloise ?
- Comment articuler urbanisme et déplacement à l'intérieur des lieux centraux et périphériques ?
- Quels fonciers / immobiliers mobiliser pour accueillir le développement économique de demain ?
- Quel équilibre ou complémentarité entre renouvellement et création/extension ?

Ces questions et bien d'autres trouveront leurs réponses dans le PADDI (Projet d'Aménagement et de Développement Durable Intercommunal) qui sera finalisé en mars 2017, première pièce de la procédure d'élaboration du PLUI.

### Plan de Prévention du Risque d'Inondations (PPRI) :



... et au milieu coule une rivière

Par arrêté du 25 octobre 2016, le Préfet des Pyrénées Atlantiques a prescrit la révision de notre PPR.

La révision sera menée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Le Conseil municipal et les représentants de la Communauté d'agglomération seront associés à la procédure ; la concertation avec la population s'effectuera selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du projet de PPRI sur le site de la DDTM : <http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr> (politiques publiques < cadre de vie, environnement, risques majeurs < plans de préventions des risques < plan de prévention en cours d'élaboration)

- réunion publique d'information
- enquête publique

A ce jour, le projet de carte n'est pas encore disponible sur le site de la DDTM. Dès sa parution, nous le publierons sur notre site internet.

Durant les deux années écoulées, l'Etat a mandaté le cabinet d'études SAFEGE afin de réaliser la carte des risques sur tout le bassin de l'Ousse.

De nombreux échanges ont eu lieu, notamment cette année 2016 qui a vu se préciser la carte des aléas pour notre commune ainsi que pour Ousse, Lée, Idron et Bizanos. Il est clair, qu'à la lumière des inondations de 2014, le PPRI de notre commune sera plus exact, moins discutable.

Il est clair également que les conséquences en seront plus douloureuses pour les propriétaires fonciers, commune y compris.

Le rôle du Conseil municipal est d'être à l'écoute de tous, de défendre les intérêts de la commune et les intérêts particuliers si besoin, cela dans le respect de la sécurité des personnes et des biens qui sont situés dans les zones exposées au risque d'inondation.

### Modification du règlement du PLU communal (Plan Local d'Urbanisme) :

Approuvé en août 2006, notre PLU méritait de subir une procédure de modification afin, d'une part, de le rendre compatible avec les évolutions législatives récentes, d'autre part de revoir certaines règles difficilement applicables.

Les modifications porteront sur les points suivants :

- Suppression de l'emplacement réservé pour la construction de logements sociaux, secteur Clos Mounyoye : compte tenu de l'opération réalisée par la Béarnaise Habitat, cet emplacement réservé n'a plus lieu d'être conservé.
- Suppression Zone Na pour l'installation d'un mobil home
- Suppression des règles d'emprise au sol, de coefficient d'occupation des sols, de la surface minimum des terrains, conformément à la loi
- Modification des règles concernant l'aspect extérieur des constructions nouvelles ou des extensions d'habitation
- Modification des règles d'implantation des constructions le long des voies publiques.

Ce simple toilettage nécessite de mener une procédure de modification simplifiée en collaboration avec la Communauté d'agglomération qui, depuis le transfert de la compétence urbanisme, est seule habilitée à approuver les modifications proposées par le Conseil municipal.



# Centre Bourg

## Objectifs généraux

Après plusieurs réunions, dont une avec des habitants volontaires, le cabinet d'étude Lavigne a produit son diagnostic et proposé des pistes de travail. La première phase de l'étude va s'achever en ce début d'année 2017, une restitution publique sera organisée.



### Les objectifs généraux

- sécuriser les déplacements par l'aménagement de cheminements doux et la sécurisation des rues existantes
- Valoriser le caractère rural du village, en mettant en valeur les bâtiments, les liens au paysage environnant
- Etudier les possibilités de liaisons avec l'Ousse, et d'aménagement de ses abords.
- Appréhender les évolutions des équipements et aménagements en liens avec les besoins, les pratiques et usages
- Faire un lien avec les services compétents pour les dispositifs techniques particuliers (quais de bus, containers enterrés)
- Valoriser la trame verte

### Hypothèses programmatiques

- intégrer une aire de camping-car (entrée Ouest, ou arrière du cimetière).
- Intégrer des sanitaires publics
- Espace de pique-nique aux abords de l'Ousse
- Espace de pétanque ombragé

### 1 L'entrée de village Ouest



- Evaluer la capacité de construction ou d'usage au Nord du terrain de tennis: bâtiment public ? Mur d'entraînement ? Commerce ?.
- Créer des cheminements piétons vers l'Ousse depuis les logements de la Béarnaise Habitat
- Retravailler la valeur paysagère de cette zone pour identifier l'entrée dans le village.
- Redéfinir l'arrêt de bus (quai accessible 12m de long, zone de stationnement hors chaussée...)

### 2 Le Stade et ses abords

- Intégrer des cheminements en accord avec les pratiques
- Tenir compte de l'évolution du vestiaire
- Intégrer une aire de jeux ?

### 3 Les abords de l'école



- interroger la vocation des terrains pour anticiper l'extension de l'école
- Valoriser le foncier des terrains à l'arrière de l'école

### 4 Les rues du village

- Former une place centrale, parvis aux bâtiments publics, étudier la piétonnisation d'une partie de la rue de l'église.
- Sécuriser la rue de la Mairie, la rue de la Vallée de l'Ousse, la rue de l'Eglise par des cheminements piétons



### 5 Le terrain aux abords de l'Ousse

- Aménagement d'un lieu à caractère récréatif
- Intégration de petits équipements : jardin du souvenir + columbarium, espace de stationnement occasionnel, halle couverte intégrant un WC, etc ...





### Agence Postale :

le déménagement est prévu au premier trimestre 2017 : en effet, nous avons obtenu une aide financière d'un montant de 12 000 € destinés à financer les travaux d'aménagement de la nouvelle agence, évalués à 18 000€ HT.

Nous espérons louer rapidement l'ancien local afin de couvrir le coût de la location à la Béarnaise Habitat.

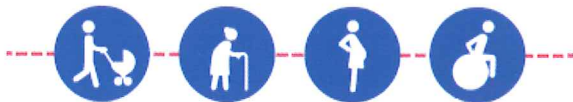


### Accessibilité des bâtiments communaux :

Les Établissements Recevant du Public (ERP) doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, loi du 11 février 2005.

Cette loi, non appliquée en totalité par les collectivités territoriales dans les délais impartis, a été complétée afin de rendre obligatoire la création d'Agendas D'Accessibilité Programmée, Ad'AP.

## #accessibleatous



### AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Ces dispositifs permettent aux acteurs privés comme publics de s'engager sur un calendrier précis et resserré de travaux d'accessibilité. En fonction de l'importance et de la complexité du patrimoine bâti à traiter, les délais accordés peuvent varier de 3, 6 à 9 ans.

L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures des établissements et concerne les circulations, une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements.

Après les diagnostics réalisés par un cabinet d'études mandaté par la Communauté d'agglomération, nous avons déposé fin septembre 2016 notre agenda d'accessibilité programmée.

D'importants travaux sont à réaliser afin de répondre aux normes d'accessibilité :

- Montant prévisionnel sur 6 ans : 170 566 €
- Dont 41 330 € pour l'école
- Dont 6 451 € pour la bibliothèque
- Dont 43 790 € pour le cimetière et l'Eglise
- Dont 3 974 € pour les salles d'activités
- Dont 39 597 € pour la salle polyvalente
- Dont 35 424 € pour les vestiaires tennis et foot

Dès cette année 2017, nous allons programmer dans le budget une enveloppe de travaux prioritaires à effectuer.

### Projet "MODELO PARK" :

Le Conseil municipal a décidé de donner son accord à l'installation d'un « Modelo Park », parc de loisirs destiné aux amateurs de modélisme, sur le terrain communal situé rue de la mairie et proche du cimetière.

Le projet est porté par Mr Vincent Doury, habitant d'Artigueloutan, qui souhaite créer sa propre entreprise.

Une mise à disposition d'environ 2000 m<sup>2</sup> de terrain est nécessaire, une convention sera signée entre la commune et Mr Doury.



Cette mise à disposition sera limitée à un an, renouvelable une fois éventuellement, afin de ne pas gêner les projets de la municipalité pour ce terrain. Cette mise à disposition limitée permettra à Mr Doury de tester l'activité et d'en mesurer les bénéfices.

A l'issue d'une période d'essai de six mois, un loyer sera demandé à l'exploitant.

Nous souhaitons le succès de cette entreprise qui, si elle réussit, pourra trouver à s'implanter dans un autre lieu, à Artigueloutan, nous l'espérons.



Le mémotri 2017 est désormais téléchargeable en ligne sur le site de l'agglo.

Cet outil permet de connaître en un clin d'oeil, en fonction de son adresse, le jour de collecte de ses différents bacs (gris, jaune, marron), le calendrier de rattrapage des collectes et les principales consignes de tri.

Pour télécharger votre mémotri personnalisé rendez-vous sur : [www.agglo-pau.fr/dechets/memotri](http://www.agglo-pau.fr/dechets/memotri)

Les personnes qui ne peuvent pas télécharger leur mémotri sur internet peuvent le demander à la Direction Développement Durable au 05 59 14 64 30 ou par mail à [collecte@agglo-pau.fr](mailto:collecte@agglo-pau.fr)

## Solidarité - Divers

### Solidarité locale

C'est avec une grande fierté que la commune d'Artigueloutan a versé 1 157 € à l'AFM en 2016 grâce à une solidarité cent pour cent locale qui a permis de collecter ces fonds :

Avec l'aide précieuse des bénévoles des associations communales mobilisées pour la préparation du repas, la vente d'objets et de confitures artigueloutanaises, avec la fourniture des denrées par les producteurs de l'Amap, la boulangerie, avec le soutien de la Table de Montserrat pour la confection du plat principal puis encore avec l'animation de la soirée par nos musiciens locaux et la chorale d'Artigueloutan, sans oublier les quelques 130 personnes qui ont répondu présents à cette occasion.

### Centre de calibration de Total :

les travaux de construction du Centre de calibration Total sont achevés, l'ouverture aux professionnels est prévue pour janvier 2017.

Les travaux de réfection du Chemin Lapeyrade ont été réalisés par l'entreprise Laffitte pour un montant de 84 500 € ht



Le Conseil municipal a été invité par la Société Total à visiter le Centre de calibration, le 26 novembre dernier : nous avons pu mesurer l'importance et l'intérêt de cet investissement à caractère industriel.

L'inauguration officielle aura lieu le 24 mars en matinée



### Restauration scolaire

Par délibération du Conseil communautaire du 24 novembre 2016, la CDAPP a créé une nouvelle tarification de 0,05 centimes par repas servi dans les restaurants scolaires.

Les communes seront chargées de collecter ce produit et le reverser au budget de l'agglomération.

Les élus de Artigueloutan, Billère, Gelos et Lescar se sont élevés contre ce qui n'est plus ni moins qu'une nouvelle taxe imposée aux familles par l'intermédiaire des communes et plaidé la défense d'un service public qui n'a pas vocation à être rentable .

Nous avons rappelé que les impôts locaux perçus par la communauté (Taxe habitation, Taxe ordures ménagères, Taxe foncier non bâti, Taxe locaux vacants, Contribution foncière des entreprises) représentent 47% des recettes totales de la communauté : ces recettes ne doivent pas elles pas servir à financer des politiques publiques utiles au plus grand nombre d'habitants ?

Dans le bulletin municipal de janvier 2016, nous avons détaillé les charges communales relatives à la restauration scolaire et fait apparaître le montant du déficit pour la collectivité.

Depuis septembre 2016, le tarif du repas est de 2,85 € pour les familles et nous avons prévu d'augmenter ce tarif régulièrement afin d'atteindre peu à peu le coût réel de fabrication par la cuisine communautaire qui est de 3,09€.

Cette augmentation n'est pas destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement du service qui restent à la charge de la collectivité, financée par la solidarité communale.

Dans la mesure où la solidarité communautaire est réduite à néant par l'instauration d'une participation financière au profit de la Communauté d'agglomération, jusqu'à quand pourrons nous garantir un tarif raisonnable aux familles ? La question reste ouverte .

### Participation citoyenne :

JE DEVIENS ACTEUR  
DE MA SÉCURITÉ  
AVEC LA PARTICIPATION CITOYENNE



Devant la recrudescence des actes de délinquance, notamment les cambriolages, nous envisageons de participer à la mise en place d'un dispositif proposé par la gendarmerie, « Participation Citoyenne » qui consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité ainsi que la population concernée à la sécurité de leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'État.

La démarche sera lancée prochainement, après prise de contact avec la Préfecture et la Gendarmerie. D'ores et déjà, nous invitons les personnes sensibilisées à ces questions de prévention et de sécurité à nous donner leurs avis, leurs témoignages ou leurs attentes en rapport avec ce projet.

8 octobre : 3<sup>ème</sup> édition "Au Cœur de nos fermes"

# Retour sur images

## Vie locale



La Canardière



La Bergerie du Tilh



Ferme équestre Lo Casau



La Bergerie du Bosquet



Ferme laitière Humaraut

Une journée magnifique, de nombreux enfants et parents d'Artigueloutan et d'ailleurs.  
Un grand merci à nos agriculteurs, André, Jean-Luc, Régis, Jean, Anne-Flore, Georges et François qui ont accueilli le public.



Le 26 novembre  
Théâtre avec la  
Compagnie Pyrène  
au profit du  
Téléthon



2 décembre, la soirée du Téléthon 2016, avec la chorale Artiguelout'en chœur et nos musiciens locaux



11 septembre, après un petit déjeuner, le troupeau de Stéphane quitte Artigueloutan en direction de Sendets

En septembre, inauguration du Salon de coiffure Isabelle C, premier commerce à ouvrir en 2016 à la Résidence du Stade



Rentrée scolaire 2016-2017  
Les enseignants et le personnel municipal

# Agenda des animations

1<sup>er</sup> semestre 2017

Retrouvez  
l'Agenda en continu  
et d'autres  
informations sur  
[www.artigueloutan.fr](http://www.artigueloutan.fr)

Dimanche 22 janvier

**Réception des nouveaux habitants  
Repas des aînés**

à 11h30 - Salles Petite et Grande Ourse

Samedi 11 février

**Repas de la Chasse**

Organisé par l'ACCA - à 20h00 - Salle Grande Ourse

Samedi 11 février

**Carnaval de l'école**

Organisé par les enseignants et l'Association des Parents d'Elèves

Samedi 11 ou 25 mars

**Loto de l'école**

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves - Salle Grande Ourse

Vendredi 17 mars

**Concert du Conservatoire de musique de Pau**

à 20h30 à l'église

Samedi 18 mars

**Repas du Foot**

Organisé par le FCVO - Salle Grande Ourse

Dimanche 2 avril

**Vide-poussette**

Organisé par l'Association "les Tchoupinous" - Salle des sports

Vendredi 7 avril

**Théâtre**

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves - à 20h30 - Salle Grande Ourse

Dimanche 23 avril et Dimanche 7 mai

**Elections Présidentielles**

de 8h00 à 18h00 à la Mairie

Samedi 20 mai

**Zumba - Spectacle de fin d'année**

Salle Grande Ourse et Salle des fêtes

Vendredi, Samedi, Dimanche 2,3,4 ou 9,10,11 juin

**Exposition dessins - Vernissage**

Organisé par ART'igueloutan - Salle Grande Ourse

Vendredi 9 juin

**Spectacle de fin d'année des Tchoupinous**

Organisé par les nounous - Salle des sports

Dimanche 11 et Dimanche 18 juin

**Elections Législatives**

de 8h00 à 18h00 à la Mairie

Vendredi, Samedi, Dimanche 16,17,18 juin

**Fêtes d'Artigueloutan**

Organisé par le Comité des fêtes et la Mairie

Animations, repas, soirées dansantes, messe et apéritif dominical

Dimanche 2 juillet

**Fête de l'école**

Organisé par les enseignants et l'Association des Parents d'Elèves

Spectacle et animations à l'école